



Communiqué de presse



Emetteur _____ Direction de la Communication et de l'Information

Date _____ 5 avril 2019

Objet : _____ **Le Moulin de la Porte à Estouy labellisé Espace Naturel Sensible**

Le Département du Loiret labellise le site du Moulin de la Porte, à Estouy, Espace Naturel Sensible (ENS)

Vendredi 5 avril, Marc Gaudet, Président du Département du Loiret, et Anne-Jacques de Bouville, Président du Syndicat mixte de l'Œuf, de la Rimarde et de l'Essonne, ont officialisé la labellisation Espace Naturel Sensible (ENS) du site du Moulin de la Porte à Estouy.

Cette labellisation a fait ce matin l'objet de la signature d'une convention de partenariat portant sur la gestion et l'entretien du site du Moulin de la Porte. Par ce biais, le Département apporte son soutien au Syndicat mixte de l'Œuf, de la Rimarde et de l'Essonne (SMORE), propriétaire du site du Moulin de la Porte.

Une aide substantielle

Ainsi, sur une période de trois ans, ce nouvel ENS, d'une superficie de 21 hectares, bénéficiera d'une aide globale de 150 000 € (50 000 € par an). De quoi poursuivre les aménagements à vocation pédagogique et paysagère de cet espace abritant de nombreuses espèces protégées.

La volonté de sensibiliser le public

Les Loirétains peuvent d'ores et déjà profiter des richesses naturelles du Moulin de la Porte, grâce aux panneaux explicatifs qui jalonnent son sentier découverte. Ce dernier sert d'ailleurs de support aux animations organisées au profit des écoles.

Qu'est-ce qu'un espace naturel sensible ? Les Espaces Naturels Sensibles sont gérés par le Département. Ils constituent un réseau de sites naturels remarquables d'un point de vue écologique (faune, flore, milieux), géologique et/ou paysager. Les milieux concernés sont très diversifiés par leur taille (de quelques hectares à plusieurs centaines d'hectares), et leur typologie (étangs, boisements, pelouses sèches, grottes, tourbières, prairies humides, etc). Ils peuvent être localisés sur des parcelles publiques ou privées. Les Espaces Naturels Sensibles doivent accueillir du public afin de le sensibiliser à la protection de l'environnement. C'est pourquoi, les sites doivent être sécurisés (élagage des arbres au-dessus des chemins, entretien des abords, des chemins, tonte différenciée, ...) et aménagés pour les différents usages auxquels ils se destinent (accès aux personnes à mobilité réduite, mise en place de sentiers découvertes, d'équipements de loisirs : pique-nique, pêche, jeux pour les enfants, ...). Un entretien régulier est nécessaire comme le ramassage des déchets, le soufflage des feuilles, l'entretien et la réparation du mobilier ... Des animations peuvent également être proposées sur ces sites afin que le grand public, mais aussi les scolaires ou les centres aérés par exemple, découvrent ces lieux.

Le Département compte désormais 13 espaces naturels labellisés

- Les 7 parcs naturels départementaux
- Le site de Courpain à Ouvrouer-les-Champs
- Le domaine du Ciran à Ménestreau en Villette
- La sablière de Cercanceaux à Dordives
- Le site des Savoies et des Népruns à Amilly
- Les rives de Beaugency
- Le Moulin de la Porte à Estouy

Une politique volontariste

Chaque année, le Département du Loiret consacre plus de 6 M€ à la préservation de l'environnement.

Contact presse : Stéphanie Cachinero – stephanie.cachinero@loiret.fr – 02.38.25.43.38